



Cercle de la Voile du Pyla sur Mer Assemblée Générale Ordinaire

Samedi 10 août 2024 à 10h00
CVPM, Place Danier Meller, Pyla sur Mer

Selon les statuts du club, tout membre à jours de sa cotisation à la date de l'Assemblée est attributaire d'une voix. Les membres absents peuvent se faire représenter en donnant pouvoir à un autre membre actif, dans la limite de deux pouvoirs par mandataire. Pour être valable, le pouvoir doit être signé par le mandant et le mandataire ; ce dernier doit être en mesure prouver son identité au moyen d'un document officiel. Le pouvoir doit être présenté au moment de l'accueil des membres, au début de l'Assemblée.

VOTE PAR PROCURATION

Je soussigné(e) _____ (nom/prénom), adhérent
au Cercle de la Voile du Pyla sur Mer et à jour de ma cotisation à la date de l'Assemblée, donne pouvoir
afin de me représenter lors de l'Assemblée Générale du CVPM qui se tiendra samedi 10 août 2024, à
_____ (nom/prénom).

Ce membre prendra ainsi part en mon nom aux votes des résolutions et aux délibérations qui seront à
l'ordre du jour.

Pour valoir ce que de droit,

Fait à _____ (lieu) le _____ (date)

Signature du Mandant

Signature du Mandataire